



le Mot du maire

Germain Richer

Résidents de Prévost,
Bonjour,

La période des Fêtes est un moment de réjouissance pour tous! Les rencontres familiales et les festivités sont au menu, mais pour certains, c'est autre chose. C'est pourquoi le conseil municipal désire remercier toutes les Prévostoises et tous les Prévostoises qui ont généreusement donné lors de la collecte de la guignolée. Ensemble, nous pourrions faire une différence auprès des plus démunis. Cela est un bel exemple de réussite collective!

En ce sens, il est clairement établi que la force d'une équipe nous permet d'aller plus loin. Récemment, nous avons formé un comité regroupant des citoyennes et citoyens ayant pour mandat de définir les grandes orientations de la future politique des aînés de la Ville de Prévost dans le cadre du programme «Municipalité, amie des aînés». Les démarches entourant la réalisa-

tion de cette politique prévoient des consultations de groupes cibles, tout au long de la démarche, ainsi qu'une consultation publique au printemps 2013. Vous pouvez également nous transmettre vos commentaires et suggestions par courriel à loisirs@ville.prevost.qc.ca.

Pour 2013, la Ville se fera un devoir d'améliorer ses communications avec ses citoyennes et citoyens. À cet effet, dès janvier prochain, un nouveau site Internet sera mis en ligne! Avec des fonctionnalités innovatrices et des sections dédiées aux familles, aux aînés, aux adolescents et aux jeunes, tous y trouveront de l'information pertinente, et ce, rapidement! Cela démontre que la Ville de Prévost sait s'adapter à toutes les nouvelles réalités dans un monde en plein changement.

Dans le même ordre d'idées, la Ville tient à préciser que ses élus, souvent ambassadeurs des actions de la Ville, ont un devoir de

réserve et de travailler à mieux informer la population. C'est pourquoi la Ville de Prévost se fait un devoir d'exiger de tous ses élus un comportement exemplaire, empreint de respect, de loyauté et d'équité, conformément au Code d'éthique et de déontologie, adopté le 14 novembre 2011. Cela est bien plus qu'un simple guide de comportement, c'est une obligation de résultat. En somme, au-dessus des dossiers à caractère politique, les élus, représentants de la population, doivent faire preuve d'honnêteté, d'intégrité, de respect et ne pas trahir la confiance qui leur a été accordée.

Dans une prochaine publication, le conseil municipal vous présentera le BUDGET 2013 de la Ville de Prévost. Soyez assurés que le conseil municipal fera en sorte que le compte de taxes de la grande majorité des contribuables n'augmente pas ou soit à la baisse.

Nous vous souhaitons de joyeuses Fêtes et une nouvelle année remplie de joie et de bonheur!

Nouvelles du conseil

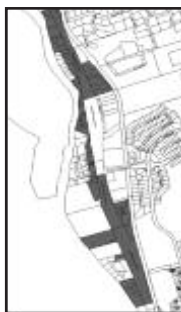
Voici un résumé des principales décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 10 décembre 2012.

- Le conseil municipal a accepté le dépôt du certificat du greffier relativement à la tenue des registres sur les règlements numéros 660, 661, 662, 663 et 666. Ces règlements décrètent la création des réserves financières suivantes et sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter :
 - Règlement 660 - Réserve financière relative au réseau d'égout sanitaire et à l'assainissement des eaux usées (500 000 \$);
 - Règlement 661 - Réserve financière relative au réseau d'aqueduc du Domaine Laurentien et des Clos-Prévostoises (100 000 \$);
 - Règlement 662 - Réserve financière relative au réseau d'aqueduc P.S.L. (300 000 \$);
 - Règlement 663 - Réserve financière relative au réseau d'aqueduc du lac Écho (20 000 \$);
 - Règlement 666 - Réserve financière relative à la gestion du développement du territoire (400 000 \$).
- Suite à l'appel d'offres 2012-37 et à l'évaluation des soumissions reçues, le conseil municipal a mandaté la firme Genivar inc. pour la réalisation d'une étude de sécurité du barrage du lac Saint-François, l'élaboration d'un plan de gestion des eaux de retenue et un plan des mesures d'urgence pour ledit barrage.

- Le conseil municipal a autorisé, dans le cadre de l'appel d'offres 2012-28, l'acquisition d'un camion autopompe citerne de 1500 gallons. Ce camion sera acquis au prix de 285 018,43 \$.
- Dans le cadre du programme de revitalisation du boulevard du Curé-Labelle, le conseil municipal a adopté le règlement 654-1 modifiant les territoires visés dans le cadre de ce programme :



Secteur A



Secteur B



Secteur C

- Le conseil municipal a adopté le second projet de règlement 601-20 amendant le règlement de zonage numéro 601. Ce règlement vise à autoriser l'usage « Lieu destiné au culte » dans la zone C-223.
- Toujours en matière de zonage, le conseil a adopté le premier projet de règlement 601-21 amendant le règlement de zonage numéro 601. Ce règlement vise à modifier le zonage relatif à la zone H-261 relativement aux normes applicables aux projets intégrés.
- Lors d'assemblée de consultation publique tenue le 26 novembre 2012, les citoyens se sont prononcés majoritairement contre le projet de la compagnie Vidéotron visant à implanter une tour de télécommunication sur le lot 3 403 822 du cadastre du Québec. De plus, une pétition à cet effet, signée par 206 personnes, a été déposée à la Ville. Le conseil municipal a donc émis un avis défavorable à l'égard du projet soumis par la compagnie Vidéotron.
- Le conseil municipal, en partenariat avec la Maison d'entraide de Prévost, a soumis au ministère de la Santé et des Services sociaux une offre d'achat de 150 000 \$, plus taxes, pour l'immeuble situé au 788, rue Shaw dans le cadre de la délocalisation de locaux de la Maison d'entraide de Prévost.
- Un budget de 27 000 \$ a été autorisé pour la réalisation d'amélioration du site de la réserve de sable de la rue Doucet et pour la réalisation d'études sonores dans le secteur résidentiel adjacent.

La prochaine réunion ordinaire du conseil municipal se tiendra le lundi 14 janvier 2013 à 19 h 30

Nouvelles

du Service loisirs, culture et vie communautaire

La vie communautaire en action...

Club Soleil de Prévost

Le Club Soleil de Prévost reprendra ses activités à compter du 7 janvier et vous rappelle que les bingos ont lieu les 1^{er} et 3^e mardis du mois à 13 h 30 au centre culturel. Également au programme, shuffleboard le lundi et scrabble le mercredi. Le prochain souper-danse aura lieu le 12 janvier prochain. Pour information, Suzanne Monette : 450 224-5612.

La Mèche d'or, club amical de Prévost

Souper avec danses sociales et en ligne au Méridien 74 : le samedi 26 janvier 2013 pour le Banquet d'hiver.

Information et réservation auprès de Céline : 450 431-1662 ou par courriel mechedor@hotmail.com

INSCRIPTIONS - ÉTÉ 2013



**CLUB DE SOCCER
FC BORÉAL**

Du 7 au 12 janvier 2013

Au bureau du FC Boréal

296, rue des Genévriers à Prévost

Rabais de 25 \$

Heures d'ouverture :

Lundi au mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Jeudi et vendredi : 9 h à 12 h, 13 h à 18 h et 19 h à 21 h

Samedi : 9 h à 12 h - Dimanche : fermé

Les inscriptions se poursuivront du 14 janvier au 28 février 2013 sans le rabais de 25 \$.

Pour la tarification, veuillez consulter le site Internet du FC Boréal au www.fcboREAL.com.

* Des frais supplémentaires de 40 \$ seront exigés pour les joueurs non-résidents.

CONCOURS DE PHOTOS

Ma famille à Prévost!

Tous les photographes amateurs sont invités à participer au concours de photos sous le thème Ma famille à Prévost. Faites preuve d'imagination avec vos proches pour créer sur photo un moment magique.

Conditions du concours :

- Être résident de Prévost
- Prendre la photo sur le territoire de Prévost
- Envoyer la photo avec le formulaire d'autorisation* avant le 31 janvier 2013 à l'adresse suivante : sports@ville.prevost.qc.ca.

*Le formulaire d'autorisation se trouve sur le site Internet de la Ville de Prévost.

Les photos des gagnants seront présentées dans un bulletin municipal à venir.

PLUSIEURS PRIX À GAGNER!

PATINOIRES EXTÉRIEURES

Les pavillons sont accessibles tous les jours entre 9 h à 21 h*.

*À noter que les pavillons Léon-Arcand et Val-des-Monts fermeront à 22 h le vendredi et le samedi!



HORAIRE DES FÊTES
(Ouverture des pavillons)

24 et 31 décembre : 10 h à 17 h

25 décembre et 1^{er} janvier : 10 h à 17 h
(Léon-Arcand, Anneau, Val-des-Monts et lac Écho)

26 décembre et 2 janvier : 10 h à 21 h

Consultez le guide de programmation d'hiver et le site Internet pour savoir où se situent les différentes patinoires.

COLLECTE DES ORDURES ET DES ENCOMBRANTS

EXCEPTIONNELLEMENT, la collecte des ordures pour le secteur 1 (en jaune dans le Calendrier des matières résiduelles) se fera les mercredis 26 décembre 2012 et 2 janvier 2013 en raison des congés des fêtes.
Merci de votre collaboration!

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Les jeudis 3, 10 et 17 janvier 2013

Vous devez mettre votre sapin en bordure de la rue, mais il ne doit pas nuire au déneigement ou être enseveli par la déneigeuse.



Tous les sapins doivent être dépouillés de toutes décorations : crochets, guirlandes, glaçons, boules, lumières, etc.



BIBLIOTHÈQUE

JEAN-CHARLES-DES-ROCHES

Horaire des Fêtes

21 décembre	10 h à 18 h
22 décembre	10 h à 17 h
23, 24, 25 et 26 décembre	Fermée
27, 28 et 29 décembre	10 h à 17 h
30, 31 décembre, 1 ^{er} et 2 janvier	Fermée

Retour à l'horaire régulier dès le 3 janvier 2013

Toute l'équipe du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire vous souhaite de joyeuses Fêtes!

PROGRAMMATION HIVER 2013

Inscriptions du 17 décembre 2012 au 11 janvier 2013

(en ligne seulement du 21 décembre 2012 au 2 janvier 2013 inclusivement)

En ligne au www.ville.prevost.qc.ca

Onglet Programmation loisirs - Inscription en ligne

ou

Au Service des loisirs
2945, boul. du Curé-Labelle
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30



Programmation complète sur le site Internet de la Ville et dans le bulletin municipal.